

Accès à la Hors-Classe

Académie de Normandie - 2nd degré



La CGT Enseignement privé est présente sur l'ensemble du territoire normand

Qui est concerné par la promotion à la Hors-Classe ?

Tou·tes les collègues Certifié·es, PLP, PEPS sont concerné·es à partir du 9^{ème} échelon avec 2 années d'ancienneté. Ils deviennent alors « promouvables ».

Tous les agents promouvables sont **informés individuellement, via i-professionnel, qu'ils remplissent les conditions statutaires**. À partir de là, il est recommandé d'actualiser, sur i-professionnel, son « CV » !

Les tableaux d'avancement

Les inscriptions aux tableaux d'avancement sont soumises, pour avis, à la Commission Consultative Mixte Académique (CCMA). Elles sont classées avec un barème, établi selon 2 critères :

- 1) **L'appréciation de la valeur professionnelle**, consultable sur I-Professionnel (puis Dossier - Carrière) portée par la rectrice, suite à votre RDV de carrière (ou pas), correspond à votre « niveau d'appréciation ». Celui-ci se traduit par un nombre de points.

À consolider	= 95 points
Satisfaisant	= 105 points
Très satisfaisant	= 125 points
Excellent	= 145 points

- 2) L'ancienneté est calculée sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon au 31 août 2022, selon le barème suivant :

Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août 2020	Ancienneté théorique dans la plage d'appel	Points d'ancienneté
9+2	0 an	0
9+3	1 an	10
10+0	2 ans	20
10+1	3 ans	30
10+2	4 ans	40
10+3	5 ans	50
11+0	6 ans	60
11+1	7 ans	70
11+2	8 ans	80
11+3	9 ans	100
11+4	10 ans	110
11+5	11 ans	120
11+6	12 ans	130
11+7	13 ans	140
11+8	14 ans	150
11+9 et plus	15 ans et plus	160

Combien de promu·es ?

Normalement, 21 % du nombre de collègues « promouvables » sont promus dans chaque corps (Certifiés, PLP, PEPS), à la date du **1er septembre 2024**.

Les collègues sont donc départagés en fonction du barème ci-contre.

À titre d'exemple, **en Normandie**, les dernier·es promu·es avaient le barème suivant cette année :

Normandie Caen + Rouen	Corps	Nombre de promu·es		Barème du dernier promu en 2024 :
		2023	2024	
	Certifié·es	105	100	165
	PLP	29	26	165
	PEPS	12	11	165
	Total :	146	137	- 6,16 %

De nombreux collègues ont un **barème équivalent**. Certains ne sont pourtant pas promus. Le départage se fait en fonction de l'ancienneté générale des services).



Les agrégé·es ne sont pas promu·es au niveau académique, mais sont proposé·es sur une liste ministérielle, par discipline.

Les représentant·es de la CGT - EP siègent lors de toutes les commissions et peuvent vous représenter

Nous pouvons **suivre votre dossier**, vérifier votre barème puis, **vous informer**, à l'issue des réunions (promotion, mutation, changement d'échelon...)

Pour cela, **contactez la CGT Enseignement Privé**

normandie@cgt-ep.org



www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé Normandie - 8 rue du Colonel Rémy - 14000 CAEN
Caen : 06.06.48.61.85 - Rouen : 06.63.31.34.36 – courriel : normandie@cgt-ep.org
FÉDÉRATION CGT DE L'ÉDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

